

# **ACCIDENT DE MINI BUS - 22 AOÛT 2009 : LA PROMESSE D'UN VOYAGE DE RÊVE, LA CERTITUDE D'UNE VIE DE CAUCHEMAR...**

mercredi 19 juin 2019, par [Thémis](#)

Le 22 août 2009, en plein désert du Nevada sur la route 190, Léa, 17 ans et Orane, 15 ans, perdent la vie dans un accident de minibus. Cinq autres enfants sont quant à eux blessés.

Tous participaient à une colonie de vacances organisée aux Etats-Unis par la société Cousins d'Amérique (appelée aujourd'hui « Cousins »), emblème français du voyage à l'étranger pour enfants et adolescents.

Ce voyage, pour lequel les parents avaient déboursé 2600 euros, a très vite été qualifié de « voyage de la honte » par tous les parents des victimes se rendant compte que les conditions de voyage n'étaient pas celles promises par l'agence de voyage à qui ils avaient confié leurs enfants : manque d'organisation, insécurité régulière, dangerosité, etc.

Les familles, regroupées en association depuis le 21 mai 2012, ont fait de ce drame leur combat en dénonçant les nombreuses défaillances dans la sécurité promise par les agences de voyages spécialisées pour les mineurs, la mise en danger des enfants ainsi que les carences de la réglementation en vigueur dont certaines sociétés pourraient tirer profit.

Ce dossier, qui constitue un véritable enjeu pour la sécurité collective, sera porté devant le prétoire lundi 24 mai 2019 à 9h00 au Tribunal de Grande Instance de Paris, après presque dix années de procédure. La FENVAC, partie civile, sera aux côtés de l'association face aux trois mis en examen :

- Cédric JAVAULT, Président de la société organisatrice du séjour et mis en examen pour des chefs d'homicide involontaire, blessures involontaires et pratiques commerciales ;

- Mme Nassera SOUDANI, Animatrice/conductrice durant le séjour et mise en examen des chefs d'homicide involontaire et blessures involontaires ;

- La SAS COUSINS D'AMERIQUE, devenue SAS COUSIN, personne morale mise en examen des chefs de pratiques commerciales trompeuses, d'homicide involontaires et de blessures involontaires.

Ensemble, elles souhaitent que la Justice puisse faire toute la lumière sur ce dramatique accident.

Seule une décision exemplaire, très attendue par les familles et les victimes rescapées à l'aube de la commémoration des dix ans de ce drame, aura pour effet de permettre une véritable prise de conscience sur les défaillances en la matière et d'espérer une modification de la législation applicable.

\*\*\* COMMUNIQUE DE PRESSE \*\*\*

Association LES AMIS DE LEA ET ORANE  
Gilles et Nathalie Baldaccini  
nathaliebaldaccini2009@gmail.com  
06.76.62.65.13

Notre association a vu le jour suite aux décès de deux adolescentes Léa, 17 ans et Orane, 15 ans, en colonie de vacances aux États-Unis en août 2009.

Ce drame a permis de déceler et mettre en évidence les nombreux dysfonctionnements et manquements

graves à la sécurité du secteur des séjours pour mineurs, nous n'avons de cesse d'interpeler et alerter les autorités et ministères référents.

Les colonies de vacances d'antan sont aujourd'hui aux prises de véritables sociétés commerciales qui raisonnent uniquement en termes de profits et négligent toutes notions élémentaires de sécurité comme l'illustre parfaitement le séjour de la honte qui a coûté la vie de Léa et Orane.

Pour plus de renseignements voici notre site :

<https://lea-et-orane-colonie.com/category/bienvenue/>

Après 10 ans d'instruction les mis en examen sont tous renvoyés devant le TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTERRE

179/191 Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, 92020 Nanterre

Le procès aura lieu le 24 juin 2019 à 9 h 00

Les mis en examens sont :

Cédric Javault (Président de la Société organisatrice du séjour) : mis en examen pour des chefs d'homicide involontaire, blessures involontaires et pratiques commerciales

Nassera Soudani (Animatrice et conductrice du séjour) : mise en examen des chefs d'homicide involontaire et blessures involontaires

La SAS COUSINS D'AMERIQUE devenue SAS COUSINS

Personne morale mise en examen des chefs de pratiques commerciales trompeuses, homicide involontaire et blessures involontaires

Voici un extrait de zone interdite qui avait traité du drame en 2014

<https://youtu.be/Gao3orIbWeI>

Nathalie Baldaccini